

*Le Ministre*

Abidjan, le 05 SEPT 2024

---3015
Nos Réf. : /MT-CAB/Dc-bm**COMMUNIQUE**

En application de l'arrêté n° 0121 /MT/CAB du 05 SEPT 2024, le Ministre des Transports informe les usagers de la route et les forces de l'ordre que la circulation est interdite, pour les véhicules poids lourds dont le poids total en charge excède 10 tonnes, du jeudi 05 septembre 2024 à 23H59mn au samedi 07 septembre 2024 à 21h, sur les axes routiers ci-après :

1) Tronçon de l'autoroute du Nord

- Yamoussoukro - Bouaké.

2) Axes routiers

- Katiola - Bouaké ;
- M'Bahiakro - Bouaké ;
- Béoumi - Bouaké ;
- Sakassou - Bouaké.

Pendant la période ci-dessus mentionnée, la circulation des gros camions est également interdite à l'intérieur de l'agglomération de Bouaké.

Les dispositions prévues au présent communiqué ne concernent pas les véhicules affectés à la livraison de bouteilles de gaz butane et d'hydrocarbure ou disposant d'une autorisation spéciale de circulation.